HYDRO-EXPLOITATIONS

Société Anonyme au capital de 1.968.000 €
Siège social : C/O société OPPORTUNITES - 9 avenue Bugeaud - 75116 PARIS
R.C.S. Paris n° 775.554.595

(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du commissaire aux comptes.

1. <u>SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE</u>

CENTRALES	Production 2022 (MWh)	Production 2021 (MWh)	Ecarts %	Ventes HT 2022 (en K€)	Ventes HT 2021 (en K€)	Ecarts %
LABASTIDETTE	2 677	4 140	-35 %	277	368	-25%
MONDAVEZAN	2 437	2 987	-18 %	293	289	1%
CAMPAGNE	1 195	1 244	-4 %	140	136	3%
CLAIRAC	2 118	3 324	-36 %	222	276	-20%
TOUZAC	4 829	6 057	-20 %	491	435	13%
REBOUC	2 504	775	223 %	312	115	164%
SAINT AVENTIN	3 511	2 946	19 %	365	257	142%
TOTAL	19 271	21 473	-10 %	2 067	1 877	10%

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET DEPUIS LA CLOTURE DE l'EXERCICE

1.1. AU COURS DE L'EXERCICE

Le tableau ci-dessus fait état de la production par centrale, traduite en termes de ventes. Les informations fournies ci-après indiquent le chiffre d'affaires.

D'un point de vue de l'activité, les principaux événements intervenus au cours de l'exercice écoulé sont les suivants :

LABASTIDETTE

Le chiffre d'affaires est de 276.587€ contre 368.359€ en 2021, pour une production de 2.677 MWH contre 4.140 MWH en 2021. Cette baisse s'explique essentiellement par les perturbations liées aux interventions de l'opérateur du canal.

Le devenir et le renouvellement de la concession, arrivée à terme en décembre 2014, est toujours suivi et reste en attente d'une décision de l'Administration.

De même, les niveaux de redevance 2019, 2020, 2021 et 2022 font l'objet d'un contentieux au niveau du Tribunal administratif de Toulouse. A ce jour, aucune notification ou décision ne nous est parvenue.

MONDAVEZAN

Le chiffre d'affaires s'est établi à 292.827€ contre 288.976€ au titre de l'exercice précédent, pour une production de 2 437 MWH contre 2.987 MWH en 2021.

Comme LABASTIDETTE, les trois unités de cette centrale qui turbinent les eaux du canal de SAINT-MARTORY profitent normalement d'une stabilité de potentiel hydrologique et sont donc généralement faiblement impactées par les variations de pluviométrie.

La convention de concession qui s'est terminée au 31 décembre 2019, soulève encore questionnements et incertitudes quant au renouvellement du droit d'exploitation au profit d'HYDRO-EXPLOITATIONS.

CLAIRAC

Le chiffre d'affaires s'établit à 222.385€ contre 276.309€ en 2021, pour une production de 2.118 MWH contre 3.323 MWH en 2021.

Ces chiffres reflètent l'arrêt total de la centrale rive gauche lié à réalisation de travaux et le démarrage en cours d'année de la rive droite.

Les travaux de rénovation avec demande de contrat H16 (amélioration des performances énergétiques de la centrale et de son productible) ont été validés par les services de l'administration compétents. Le coût des travaux s'élève à 10.500.000€ environ. Ils prendront fin le 1^{er} juillet 2023.

TOUZAC

Le chiffre d'affaires s'établit à 491.324€ contre 435.247€ en 2021, pour une production de 4.829 MWH contre 6.056 MWH en 2021.

L'évolution favorable des résultats s'inscrit dans le contexte d'un suivi accru de la maintenance des infrastructures de cette centrale, et d'une pluviométrie en cohérence avec le potentiel de cette installation.

Le dossier concernant les obligations de mise en conformité du transit écologique est toujours d'actualité. Ils restent soumis aux hypothèses administratives de la suite de l'exploitation.

Le droit de concession est arrivé à terme au 31 décembre 2016. L'exploitation se poursuit conformément au texte de l'ordonnance du 28 avril 2016 qui a introduit la notion de délais glissants de trois ans afin de maintenir le titre administratif et définir les modalités des fins de concession.

Des discussions avec l'administration sont en cours afin de définir des hypothèses de poursuites d'exploitation.

REBOUC

Le chiffre d'affaires s'établit à 312.219€ contre 111.829€ en 2021, pour une production de 2.504 MWH contre 775 MWH en 2021.

Les travaux de rénovation avec demande de contrat H16 (amélioration des performances énergétiques de la centrale et de son productible) sont terminés sur la centrale. Les travaux de continuité écologique sur la prise d'eau sont prévus pour l'été 2023. Le coût des travaux est estimé à 2.300.000€. Ils ont débuté en octobre 2020 et se poursuivront jusqu'en octobre 2023.

SAINT AVENTIN

Le chiffre d'affaires s'établit à 365.460€ contre 256.862€ en 2021. La production est de 3.511 MWH contre 2.946 MWH en 2021.

Ces résultats sont essentiellement liés au niveau de pluviométrie favorable sur les trois premiers mois de 2022.

La demande de renouvellement de l'autorisation préfectorale qui a expiré en février 2017 est encore en cours d'instruction. Des travaux de mise en conformité de la prise d'eau y seront attachés ainsi que la demande de révision à la baisse du débit réservé. Nous n'avons aucune inquiétude sur la poursuite de l'activité.

CAMPAGNE SUR AUDE

Le chiffre d'affaires s'est établi à 139.903 contre 135.870€ en 2021, pour une production de 1.195 MWH contrat 1.243 MWH en 2021. La pluviométrie sur la géographie des Pyrénées en 2022 explique la quasi-totalité des écarts de performances de l'année.

ACQUISITIONS

La Société a procédé à l'acquisition, le 29 avril 2022, de 100% du capital de la société FINANCIERE CLAMAGIRAND (RCS 423 826 551) et 57,45% du capital de la société SOCIETE RATIE-CLAMAGIRAND (RCS 660 800 681), le solde du capital de cette dernière (42,55%) étant détenu par la société FINANCIERE CLAMAGIRAND.

La société SOCIETE RATIE-CLAMAGIRAND détient deux centrales hydroélectriques situées à Auterive distantes d'environ 250 mètres l'une de l'autre, et d'un ensemble immobilier attenant à la centrale du Ramier. Actuellement, les deux centrales ont un seul point de livraison et sont donc considérées comme une seule installation pour EDF OA.

RESULTAT FISCAL DU GROUPE

Depuis le 1^{er} janvier 2012, notre Société intègre fiscalement ses trois filiales SOCIETE D'ELECTRICITE DE GUYENNE ET GASCOGNE (SEGG), CERBERE, SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE SAINT AVENTIN et depuis sa constitution le 16 avril 2020, la SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE.

Depuis le 1^{er} janvier 2023 les sociétés FINANCIERE CLAMAGIRAND et SOCIETE RATIE-CLAMAGIRAND sont intégrées fiscalement au sein de la Société.

1.2. DEPUIS LA CLÔTURE

Aucun évènement important n'est à signaler.

3. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Les prévisions 2023 s'élèvent à 36.836 MWh, soit une augmentation de 29% par rapport à 2022 liée à la mise en service progressive des centrales de CLAIRAC et REBOUC et à l'optimisation de la production de la centrale D'AUTERIVE.

4. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société poursuit ses travaux de développement sur l'aval de la centrale de REBOUC en synergie avec les collectivités territoriales.

5. PRISE DE CONTROLE

La Société a procédé, sur l'exercice 2022, à l'acquisition de 100% du capital de la société FINANCIERE CLAMAGIRAND et 57,45% du capital de la société SOCIETE RATIE-CLAMAGIRAND comme décrit cidessus.

6. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2022, la Société détient à 100% les sociétés suivantes :

- la SAS S.E.G.G. (SOCIETE D'ELECTRICITE DE GUYENNE ET GASCOGNE);
- la SAS CERBERE ;
- la SAS SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT-AVENTIN ; et

- la SAS SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE.
- 100% la SAS FINANCIERE CLAMAGIRAND.
- 57,45% du capital de la société SOCIETE RATIE-CLAMAGIRAND, le solde du capital de cette dernière étant détenu par la société FINANCIERE CLAMAGIRAND.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

7. ACTIONNARIAT DES SALARIES

S'agissant de l'actionnariat salarié, nous précisons, conformément à l'article L. 225-102 du code de commerce, qu'aucun salarié ne participe directement ou dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale au capital de la société.

8. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Le contrat de la concession de MONDAVEZAN est arrivé à terme le 31 décembre 2019. Compte tenu des valeurs nettes comptables restant à cette date, il a été décidé de pratiquer à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2013 des amortissements de caducité sur les biens de retour non-inscrits au registre.

De même, la centrale de LABASTIDETTE est arrivée en fin de concession au 31 décembre 2014.

Des amortissements de caducité ont donc également été constatés à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur les biens de retour non-inscrits, qui ne seront pas totalement amortis.

9. RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 POUR HYDRO-EXPLOITATIONS

Pour la Société mère HYDRO-EXPLOITATIONS, le résultat net comptable traduit une perte de (2.147)€ contre un bénéfice de 903.722€ pour l'exercice précédent.

Nous allons maintenant présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- le chiffre d'affaires s'est élevé à 580.186€ (contre 666.399€ au titre de l'exercice précédent), soit une baisse de 12,94%;
- le total des produits d'exploitation s'élève à 655.084€ (contre 732.985€ au titre de l'exercice précédent), soit une baisse de 10,63%;
- les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 588.176€ (contre 733.534€ au titre de l'exercice précédent), soit une baisse de 19,82%.

Le résultat d'exploitation s'élève à 66.908€ (contre un déficit de (548)€ au titre de l'exercice précédent).

Après un résultat financier déficitaire de (82.879)€ (contre un résultat financier bénéficiaire de 893.947€ au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort déficitaire à hauteur de (15.971)€ (contre un bénéfice de 893.398€ pour l'exercice précédent).

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel déficitaire de (26.529)€ et après un crédit d'impôt de 40.353€, le résultat de l'exercice se solde par une perte de (2.147)€ (contre un bénéfice de 903.722€ au titre de l'exercice précédent).

10. RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DES FILIALES D'HYDRO-EXPLOITATIONS — COMPTES CONSOLIDES

Il est précisé que le périmètre de consolidation du groupe HYDRO-EXPLOITATIONS pour l'exercice 2022 comprend, outre la société mère, les sociétés S.E.G.G., CERBERE, la SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT-AVENTIN, la SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE, toutes consolidées selon la méthode de consolidation de l'intégration globale eu égard au contrôle exclusif exercé par la société mère HYDRO-EXPLOITATIONS.

- Pour la SOCIETE ELECTRICITE DE GUYENNE ET GASCOGNE (S.E.G.G.), son exercice se solde par une perte de (173.288)€ contre une perte de (135.303)€ à la précédente clôture.
- Pour la société CERBERE, l'exercice se solde par une perte de (99.494)€, contre une perte de (237.916)€ au titre l'exercice précédent.
- Pour la SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT AVENTIN, l'exercice se solde par un bénéfice de 121.057€, contre un bénéfice de 11.468€ au titre l'exercice précédent.
- Pour la SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE, l'exercice se solde par une perte de (4.968)€, contre une perte de (29.058)€ au titre l'exercice précédent.
- Pour la société FINANCIERE CLAMAGIRAND, l'exercice se solde par une perte de (2.278)€, contre une perte de (31.264)€ au titre l'exercice précédent.
- Pour la société RATIE CLAMAGIRAND, l'exercice se solde par un bénéfice de 373.227 €, contre une perte de (109.393)€ au titre l'exercice précédent (qui a eu une durée exceptionnelle de six mois).

Après élimination des écritures intragroupe, les résultats consolidés sont reflétés dans le tableau suivant :

(en k euros)	H.E. conso.		Н.	E.	S.E.G.G.		Saint Aventin		Cerbère		Campagne sur Aude	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Chiffres d'affaires	2.386	1.887	580	666	716	716	365	256	312	111	140	136
E.B.E.	760	406	213	268	212	47	193	101	196	1	14	6
Résultat net avant impôts	-297	-172	-16	893	-288	44	146	-40	-44	-139	-65	-65
Résultat net	-201	-405	-2	903	-173	-135	121	11	-99	-237	-5	-29
C.A.F.	1.109	306	-18	85	251	18	135	91	-30	2	35	26

(en k euros)		tie girand	Financière Clamagirand			
	2022	2021 (6 mois)	2022	2021		
Chiffres d'affaires	646	213	42	120		
E.B.E.	95	3	-2	-30		
Résultat net avant impôts	-130	-109	-2	-31		
Résultat net	373	-109	-2	-31		
C.A.F.	587	-3	-2	-30		

Le résultat consolidé de l'exercice (part du groupe) ressort à (200.711)K€.

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Le périmètre de consolidation du groupe HYDRO-EXPLOITATIONS pour l'exercice 2023 comprendra en outre les filiales FINANCIERE CLAMAGIRAND et SOCIETE RATIE-CLAMAGIRAND.

11. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter les pertes de l'exercice s'élevant à (2.147)€, comme suit :

ORIGINE:

- Résultat de l'exercice : (2.147)€

AFFECTATION:

Au poste « Report à Nouveau » : (2.147)€

Après affectation, le solde du poste « Report à Nouveau » s'élève à 419.458€.

12. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

13. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

14. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Usant de la faculté offerte par l'article L. 225-37 alinéa 6 du code de commerce, votre conseil d'administration vous présente dans le cadre du présent rapport de gestion son rapport sur le gouvernement d'entreprise :

14.1. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

L'article 225-102-1 du Code de commerce dispose que le rapport de gestion doit mentionner, sauf lorsqu'elles sont des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre d'une part le directeur général, l'un des administrateurs, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, et d'autre part une société dont HYDRO-EXPLOITATIONS possèderait directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Votre conseil d'administration n'a connaissance d'aucune convention de la nature de celles visées ci-dessus intervenue entre l'une des personnes désignées par la loi et l'une ou l'autre des filiales de HYDRO-EXPLOITATIONS notamment du fait de la détention de la totalité de leur capital par la Société mère.

14.2. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, nous vous communiquons les mandats ou fonctions exercés dans toute autre société durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux de la Société.

François BARTHE	- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS						
	- Président Directeur Général du conseil d'administration de la						
	SA HYDRO-EXPLOITATIONS						
	- Président de la SAS SIJU FINANCE						
	- Président de la SAS E1GB						
	- Administrateur de la SOCIETE D'HYDRO ELECTRICITE DE L						
	MOSELLE						
	- Président Directeur Général de la SOCIETE D'HYDRO						
	ELECTRICITE DE LA MOSELLE						
	- Gérant de la SCEA DU CHEF						
Olivier VERNEJOUL	- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS						
	- Président de la SAS LOCED						
	- Gérant de la SC SOCIETE CIVILE FINANCIERE DE BAIGURRA						
	- Administrateur de la SA EXAGON MOTOR						
	- Gérant de la SCI DE LASTILLERES						
	- Gérant de la SCI CAP BERNARDO						
	- Gérant de la SCI CRISTAZ						
	- Gérant de la SCI DE BRA.						
Bertrand BOURJAC	- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS						
	- Président de la SAS BB Invest						

14.3. DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DU CAPITAL

Votre Conseil n'est investi à ce jour d'aucune délégation de compétence et/ou de pouvoirs en cours de validité accordée par votre assemblée générale dans le domaine des augmentations du capital.

15. Informations RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

En application des dispositions de l'article L. 441-14 al. 1 et D. 441-6 l) du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

FACTURES <u>**REÇUES** NON REGLEES</u> A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU

			<u> </u>	12 231 23113		
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
(A) TRANCH	L IES DE RETARD	DE PAIEMENT			ı	piu3)
Nombre de						
factures					3	3
concernées						
Montant total						
des factures					7.267€ TTC	7.267€ TTC
concernées					7.207€116	7.207€116
(TTC)						
Pourcentage du						
montant total					1% TTC	1% TTC
des achats de					170116	170 110
l'exercice						
(B) FACTUR	ES EXCLUES DU	J (A) RELATIVES	S A DES DETT	ES LITIGIEUSES O	U NON COMPTA	BILISEES
Nombre de						
factures	6					
exclues						
Montant total						
des factures	633.138€ TTC	2				
exclues (TTC)						
		DE REFERENCE	UTILISES (cor	ntractuel ou légal	- Article L441-6	ou L443-1 du
	commerce)					
Délais de	Délais contra	ctuels : 30				
paiement						
utilisés pour le						
calcul des	Délais légaux	: > 30				
retards de						
paiement						

FACTURES <u>EMISES NON REGLEES</u> A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)			
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT									
Nombre de factures concernées					1	1			
Montant total des factures concernées (TTC)					150,29€ TTC	150,29€ TTC			
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					0,03% TTC	0,03% TTC			
(B) FACTUR	(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES CREANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES								
Nombre de factures exclues	Néant								

Montant total	
des factures	
exclues	
(C) DELAIS	DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (contractuel ou légal – Article L441-6 ou L443-1 du
Code de	e commerce)
Délais de	Délais contractuels : 30
paiement	
utilisés pour le	
calcul des	Délais légaux : > 30
retards de	
paiement	

16. INFORMATIONS SUR LA MANIERE DONT LA SOCIETE PREND EN COMPTE LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE SON ACTIVITE

Notre Société se préoccupe considérablement de l'environnement et nos installations ne comportent pas de risques de pollution pour l'environnement.

La Société a notamment acquis un véhicule électrique au titre de l'exercice 2022.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Conformément à l'article L. 225-100-1 du Code de commerce nous vous indiquons que :

a. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires :

La stratégie du groupe consiste à rechercher des actifs de production afin d'atteindre une taille critique en vue de consolider un volume de production en KWH nécessaire à l'accès au marché de gros de l'électricité. En effet la fin des tarifs « Obligation d'Achat » nous amène à monter rapidement en compétence sur tous les sujets de commercialisation et de valorisation de notre énergie verte. C'est la raison pour laquelle nous poursuivons, grâce à notre saine structure financière, notre politique de croissance externe sur des actifs comme les centrales d'AUTERIVE soumises à Autorisation.

b. dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation de la société, l'analyse est assortie d'indicateurs clefs de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel; l'analyse contient, le cas échéant, des renvois aux montants indiqués dans les comptes annuels et des explications supplémentaires y afférentes:

Malgré une année 2022 impactée par d'une part une pluviométrie exceptionnellement dégradée et d'autre part des arrêts de production liés aux travaux de rénovation de certaines de nos centrales, nous avons été en mesure de réaliser une année financière nous permettant d'assumer tous nos engagements dans le cadre de notre stratégie.

c. Une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

La société reste toujours confrontée aux risques liés aux renouvellements des concessions échues.

- d. des indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures que prend la société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité :
 - La raison d'être de l'activité étant ce qu'elle est : production d'énergie verte , la stratégie et la « Philosophie Bas-Carbone » est une composante forte de l' ADN de ce groupe.
- e. les principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

La nouvelle organisation de notre cellule administrative, juridique et comptable permet de sécuriser et d'améliorer l'ensemble des process des activités. De plus, une intensification permanente de l'intervention de nos conseils (Expert-Comptable / Commissaire aux comptes) est toujours recherchée.

18. INFORMATIONS RELATIVES AUX PRETS CONSENTIS PAR LA SOCIETE

En application des dispositions des articles L 511-6 et R 511-2-1-3 du code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a pas consenti de prêts à des tiers au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à l'exception des flux de trésorerie intra groupe.

19. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre commissaire aux comptes.

20. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil examine la situation des mandats des administrateurs et constate que :

- le mandat de Monsieur François BARTHE dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur de la Société a été renouvelé par assemblée générale du 6 juillet 2021 pour une période de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.
- le mandat de Monsieur Bertrand BOURJAC dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur de la Société viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- le mandat de Monsieur Olivier VERNEJOUL dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur de la Société viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

21. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Conseil rappelle que la société CABINET EMMANUELLE ROUX AUDIT & CONSEILS sise 26 Rue Leon Noel, 06400 CANNES (RCS CANNES 537.625.469), représentée par Mme Emmanuelle Roux, et que Monsieur Thierry FONTANA, né le 27 juillet 1970 à SAINT-GAUDENS (31), sis 3 Rue de Brindejonc des Moulinais, 31500 TOULOUSE, ont été respectivement nommés en qualité de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société en date du 30 juillet 2020, pour une période de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

* * *

C'est ainsi que votre conseil se tient à votre disposition pour vous donner toutes précisions ou explications. Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration

François BORTHE

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (en euros)

NAT	NATURE DES INDICATIONS		EXERCICE 2018	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021
ı.	Capital en fin d'exercice					
	Capital social					
	Nombre des actions ordinaires existantes	1.968.000	1.968.000	1.968.000	1.968.000	1 968 000
	Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	123.000	123.000	123.000	123.000	123 000
	Nombre maximal d'actions futures à créer :					
	Par conversion d'obligations					
	Par exercice de droits de souscription					
II.	Opérations et résultats de l'exercice					
	Chiffre d'affaires hors taxes	855.916	952.775	854 292	758 914	666 399
	Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	183.107	162.044	101.767	135.253	893.398
	Impôts sur les bénéfices	- 29 442	- 42.190	- 68 642	- 9 340	- 4 135
	Participation des salariés due au titre de l'exercice					
	Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 15.901	- 21 526	- 26 500	25 009	903 722
	Résultat distribué	0	0	0	0	0
Ш.	Résultats par action					
	Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,49	1,32	1,39	1,39	8,46
	Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux	- 0,129	- 0,175	-0,22	0,20	7,35
	amortissements et provisions					
	Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
IV.	. Personnel					
	Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	3	3	3	2
	Montant de la masse salariale de l'exercice	101.145	83.939	126.278	54.998	46 031
	Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de	43.544	35.946	44.730	17.492	17 209
	l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)					